

	Sommaire:	
1	Bonne Année 2019	Al. Doré
2	CA et Bureau	P. Suinat
3	Chenilles processionnaires	J.C. Le Bail
4	Frelons asiatiques	P. Suinat
5	PLUi	B. Marguet
6	Plan de circulation	P. Suinat
7	Dune de Congrigoux	J.C. Le Bail
8	Adhérents	JP. Raymondi
9	Environnement budgétaire	Al. Doré

1- Bonne Année 2019

Après une année blanche 2018 en termes de publications de bulletins, ce numéro 17 marque un renouveau pour 2019, en ce qu'il est le fruit d'un travail de rédaction plus collectif des membres du Conseil d'Administration. C'est bien le vœu que nous formons pour que notre association soit encore plus présente et représentative lors de cette nouvelle année 2019. C'est ce qui a orienté la répartition des tâches entre les membres du Bureau, comme cela vous est indiqué (cf §2)

Attentifs à l'environnement, nous essayons de vous faire partager nos préoccupations, et surtout de vous motiver à participer à la lutte contre l'envahissement des chenilles processionnaires du pin, et la présence des frelons asiatiques. Les municipalités ne mettent pas ces luttes en priorité, et pourtant les finances locales présentent de larges possibilités. (§3 & 4).

Notre cadre de vie est menacé par un urbanisme galopant, faisant peu de place aux espaces verts et boisés. L'évolution législative et règlementaire conduit à vider la municipalité de ses responsabilités directes, au profit de l'intercommunalité, dont les processus de décision nous échappent : c'est pourquoi, forts de notre agrément préfectoral d'Association d'usagers, nous essayons de faire valoir pour le PLUi la spécificité de Pornichet parmi les communes de la CARENE pour qu'elles soient prises en compte avant les publications officielles et l'enquête publique (cf §5).

Les nombreux chantiers de construction ne font pas que modifier notre cadre de vie : ils induisent des densifications localisées de population, et donc des déplacements au travers de nos avenues *(cf §6).* On aimerait pouvoir prendre connaissance du plan de circulation dont la municipalité nous parle depuis 2014, qui est certainement enrichi par les relevés des « radars pédagogiques »...

D'une année sur l'autre, la plage de Ste Marguerite et celle de Bonne Source subissent d'importants mouvements de sable en hiver, nécessitant l'intervention des engins de terrassement en mai-juin avant d'accueillir les estivants. Ces modifications récurrentes ne sont pas sans modifier la structure des dunes qui auraient bien besoin d'un traitement végétal entretenu (cf § 7).

Par son ancienneté, son expérience, et son audience, PROSIMAR défend les intérêts non seulement de ses adhérents, mais aussi de tous les résidents permanents, secondaires ou temporaires de Pornichet, en concertation avec les associations de Bonne Source et du Centre Ville. Il est réconfortant pour PROSIMAR de constater que son audience maintient sa vigueur, même au-delà du quartier historique de Ste Marguerite (cf §8).

Il n'est pas facile de suivre en détails l'évolution de notre environnement communal *(cf §9)* et ce qui améliore ou menace notre cadre de vie : souhaitons à PROSIMAR de bien le faire encore cette année.

En ce début d'année 2019, les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent une Bonne Année, et vous adressent leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur familial et professionnel, et bien sûr de séjour reposant et heureux à Sainte-Marguerite de Pornichet.

Alain Doré



Siège et Correspondance:

Espace Camille Flammarion 7, bd de la république 44380 PORNICHET

Téléphone:

Président: 06 80 20 38 40 V-Président: 06 77 70 51 22

RETROUVEZ PROSIMAR SUR LE

www.prosimar.org

et la version PDF couleur de ce bulletin

2- Bureau et CA: Suite à l'Assemblée générale du 10 Août nous comptons 2 nouveaux administrateurs : Mme Catherine Ronchi et Monsieur Michel Pelé. Lors du conseil d'administration du 3 septembre 2018 nous avons élargit le bureau avec des fonctions précises, pour certains membres :

Alain Doré Membres: Stéphane Aerts Président d'honneur: Président::

V-P délégué: Martine Buron Maxime Labarbe Hervé Jamet chargé notamment de l'AVAP

Arnaud Darmaillacq V-Président(e) d'honneur: V-P Bernard Marguet chargé du suivi du PLUi

Jean-Pierre Doutriaux Bernadette Damien, Guy Maïer Paul Suinat Secrétaire.: Claude Gérard Autres membres d'honneur

Trésorier: J-Pierre Raymondi chargé du fichier informatique **Eric Lory** Henry Garnier,

Secrétaire-adj.: J.-Charles Le Bail chargé du Bulletin Jeannick Martel Marie-Madeleine Relliet,

Antoine Brebion en charge des manifestations Michel Pelé Jean-Pierre Furet, Roger Roux, Léon Garnier Trésorier-adj. Marie-Catherine Ronchi lo Touvet

Venant d'être nommée membre d'honneur, Michèle Jussier est décédée le 10 septembre. PROSIMAR s'est associée au deuil familial et lui a rendu hommage pour son travail parmi nous, la remerciant pour toutes ces années passées auprès des associations de PORNICHET.

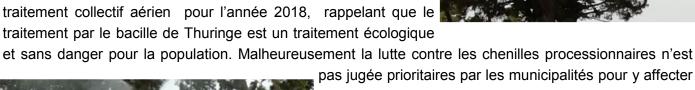
3-chenilles processionnaires,

La mauvaise nouvelle est que des chenilles processionnaires ont déjà commencé leur descente dès le 15 novembre 2018. Dans les arbres, les nids sont très nombreux et on ne peut que redouter un risque d'accidents, pour nos animaux de compagnie bien sûr, mais surtout pour nos enfants et petits-enfants, pour ceux qui jardinent et pour les passants circulant dans les avenues de Sainte-Marguerite.

PROSIMAR a demandé sans succès aux maires de St Nazaire. Pornichet, La Baule d'obtenir une dérogation préfectorale pour un traitement collectif aérien pour l'année 2018, rappelant que le traitement par le bacille de Thuringe est un traitement écologique

pas jugée prioritaires par les municipalités pour y affecter

le budget nécessaire..





Fin 2018, l'organisme POLLENIZ (www.polleniz.fr) qui est chargé de traiter les arbres sur le secteur public de PORNICHET peut également traiter nos arbres implantés en bordures de route pour une facturation de 75€ pour 5 arbres. Pour bénéficier de ce tarif (trop élevé!) il est nécessaire de s'inscrire en Mairie. Malheureusement au

30 novembre 2018 on ne comptait qu'une quarantaine de particuliers sur l'ensemble de la commune qui s'étaient inscrits au traitement par POLLENIZ, « sachant que pour être efficace il faut qu'il soit fait par le plus grand nombre ce qui pour l'instant n'est pas le cas ». POLLENIZ a réalisé le traitement à compter du 26/11/2018, ce qui semble bien tard car des chenilles sont déjà en parties descendues.

La Municipalité souhaite une lutte collective et continuera à communiquer pour sensibiliser les Pornichétins. Lors du conseil municipal du 19/12/2018, elle a voté une participation 2019 de 25% du montant de la facture pour un traitement biologique chez les propriétaires privés, comme cela est déjà fait à La Baule. Le montant sera plafonné à 100€ par propriétaire et par an.





De son côté, PROSIMAR a négocié un

tarif avec la société pornichétine PRESQU'ILE TRAITEMENT pour une opération groupée d'échenillage par une opération FLASH en janvier 2019. La proposition a été envoyée en décembre à tous les adhérents, mais à ce jour, elle n'a pas suscité un intérêt suffisant pour atteindre au moins 20 propriétés. L'opération sera donc probablement annulée, et sera à nouveau proposée l'été prochain.



PORNICHET possédait une forêt littorale qui semble s'évanouir, mangée par l'urbanisme et les chenilles. Le conseil municipal de 1912 avait créé un blason. Le rocher représentait l'ilot de Pierre-Percée. Le pin et les coquilles évoquant la forêt et le littoral (délibération du 18/11/1912). Il faut trouver des solutions, collectives avec toutes associations locales et se coordonner avec la municipalité pour retrouver le caractère de PORNICHET les pins.

4-Frelons Asiatiques... un nuisible de plus, Quelle est la situation ?

Les frelons asiatiques ont été introduits en France en 2004. Ils se trouvaient dans un conteneur de poteries importées de Chine par un horticulteur du Lot-et-Garonne, Ils se développent très rapidement parce qu'ils n'ont pas de prédateur, Et le climat en France leur va très bien ; en 2018 toute la France est colonisée.



Le frelon asiatique se nourrit de nectar de fleurs et de fruits, mais est aussi

un prédateur des autres insectes pour nourrir ses larves. Il a une préférence pour l'abeille domestique, qu'il saisit en plein vol. Après avoir arraché les pattes et les ailes, il broie le thorax de sa victime pour en faire une boulette très nutritive et riche en protéines pour nourrir ses propres larves. 30 frelons suffisent pour détruire une ruche Pour l'homme, le frelon asiatique est plus dangereux que son congénère européen en raison de la violence de son réflexe de défense. « Quand il attaque pour défendre son nid, ce sont tous les individus du nid qui attaquent soit jusqu'à plusieurs centaines ou milliers de frelons ». Tous les apiculteurs de la presqu'ile Guérandaise sont très impactés par ce phénomène. En France plus de 1500 nids ont été détruits en 2018

Invasif et nuisible, il a été classé en 2012 **"danger sanitaire" de niveau 2** sur une échelle qui en compte 3. Il existe bien un décret datant d'avril 2017 *relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales* - mais le texte est assez flou et ne permet pas d'affirmer que c'est au préfet d'organiser la lutte sur son territoire, ni à l'Etat de payer, contrairement à ce qu'affirment les lobbies écologistes.

15 morts d'hommes par an et des milliers de ruches détruites, voilà la situation.

L'État doit prendre la mesure de la prolifération en cours, et les communes doivent relayer l'exigence d'y remédier. Le frelon asiatique mérite aujourd'hui d'être classé en danger sanitaire de première catégorie, assorti d'une véritable politique de lutte nationale et de moyens financiers. Des questions sont posées en



ce moment par des sénateurs et notamment de savoir si une véritable stratégie nationale, avec un programme de lutte obligatoire contre les frelons asiatiques, sera mise en œuvre pour accompagner les collectivités et les particuliers.

A la demande du Préfet, un plan régional a été initié dès 2009 contre le Frelon asiatique quand le premier nid est apparu en Pays de la Loire. Si cela a permis de freiner la progression de l'insecte vers le nord de la région, ce fut insuffisant pour le stopper. Ce plan d'action régional a évolué en répondant

prioritairement aux collectivités locales et au grand public (destruction des nids), réduisant la pression de l'insecte.

Là encore, c'est **Polleniz 44** qui a élaboré un plan d'action collectif à destination des collectivités, au titre de la santé publique. Plus de 110 collectivités ont signé une convention de partenariat avec Polleniz 44 afin que leurs administrés bénéficient de ce nouveau service. Ni Pornichet ni St Nazaire ne font partie de ce collectif. (http://www.fdgdon44.fr/iso album/communes entreprises adherentes au pac 6.pdf) Pour info voir le flyer émis par la ville de La Baule (http://www.labaule.fr/sites/default/files/documents/affichefrelonfdgdon44_0.pdf).

5- PLUi : demande d'informations et observations de PROSIMAR

Le contenu du projet de règlement du PLUi devrait être connu fin janvier 2019 : on peut suivre sa gestation sur http://plui-agglo-carene.fr.

PROSIMAR n'a pas attendu cette échéance pour faire connaître son point de vue et celui d'autres associations locales ayant le même objet, et défendre le caractère balnéaire et touristique de PORNICHET :

Un nouveau zonage moins complexe que l'actuel doit refléter la volonté claire et non équivoque de maintenir le caractère



balnéaire et touristique de PORNICHET. Il doit exprimer clairement le souci d'avoir des zones arborées importantes par leur surface et leur densité. Le principe à respecter doit être l'intensification de l'espace ouvert et arboré et non la densification de l'espace bâti.

Les rédacteurs du PLUi doivent prendre en compte les dispositions du PLU actuel de PORNICHET, du règlement de l'AVAP et la résolution n°2 adoptée par l'assemblée générale de PROSIMAR le 10 août 2018, en conservant notamment les coefficients d'emprise au sol des constructions, le respect obligatoire de surfaces minimales maintenues en pleine terre et traitées en espaces verts. La proportion de 60 % d'emprise des espaces boisés et verts par rapport à la surface de l'unité foncière devrait être privilégiée dans nos quartiers. La division de parcelles ne doit pas porter atteinte à l'intégralité de l'espace boisé pré-existant. L'exigence climatique demande aujourd'hui un équilibre entre aménagement minéral et végétal, quitte à amplifier ce dernier par la plantation d'espaces nouveaux. Rappelons l'importance des trames verte et bleue, qui a été exposée lors de notre AG d'août 2018.

De même, les constructions collectives ou individuelles, en zone d'activité commerciale et d'habitation, ne doivent pas dépasser trois niveaux, rez de chaussée compris, ne serait-ce que pour éviter l'augmentation excessive de la constructibilité et la spéculation foncière qui s'en suit au préjudice notamment des jeunes ménages.

Enfin, il importe de conserver, voire d'améliorer les règles actuelles du PLU et du règlement de l'AVAP sur l'aspect extérieur des constructions, l'aménagement des abords et les clôtures.

Tels sont les principes défendus par deux représentants de PROSIMAR dans un entretien avec des élus et fonctionnaires de la CARENE, le 25 septembre 2018. C'est également l'objet des demandes de communication des documents d'élaboration du PLUi et les observations écrites adressées à la CARENE en décembre 2018, en association avec l'Association de protection du Cadre de vie de Bonne Source et l'Association pour la protection du site et la valorisation du Patrimoine de PORNICHET.

Voir www.prosimar.org/activites.htm .

PROSIMAR, en relation avec ces associations, examinera de près et commentera le projet de PLUi à la lumière des principes rappelés ci-dessus, dès la réception des documents dont la publication est aujourd'hui limitée à ceux disponibles sur http://plui-agglo-carene.fr/wp-content/uploads/2019/01/Support-r%C3%A9union-publique-pr%C3%A9sentation-de-la-traduction-r%C3%A9glementaire.pdf.

6-Plan de circulation

Sainte-Marguerite a vu l'agrandissement du groupe scolaire du Pouligou : 2 classes ont été créées dans le cadre du réaménagement des écoles. Il conviendrait de prévoir un aménagement des carrefours sur les avenues du Pouligou et des Ormeaux et Pouligou-Loriettes avec Rangrais. Ceci est d'autant plus nécessaire que les programmes de constructions des Loriettes et autres vont amener un accroissement de la circulation.





7-Dune de Congrigoux

Pour ne pas retrouver la mer sur le parking de Congrigoux, nous devons nous soucier de trouver des solutions pour protéger la dune contre l'érosion marine : protéger l'escalier, planter des oyats, mettre des ganivelles, faire un enrochement , une barrière...





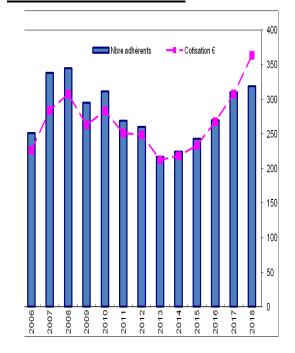


BULLETIN D'ADHESION A PROSIMAR

A retourner à PROSIMAR
Espace Camille Flammarion
7 Bd de la République - 44380 PORNICHET

1- NOM	Prénom		
2- NOM	Prénom		
Profession	n: 1		
	2		
Adresse à PORNICHET			
	44380 Pornichet		
Tél			
Adresse HORS SAISON			
Ville:			
CP:	Tél		
adresse e-mail@@			
(cette adresse courriel nous permettra de mieux vous informer et plus facilement)			
J'adhère à l'Association PROSIMAR et verse une cotisation*			
de	€ pour 2018		
◇ Ci-joint, ur◇ Ci-joint, ur◇ Ci-joint, ur◇ Ci-joint, ur	n chèque de 18,00 € cotisation individuelle n chèque de 24,00€ cotisation couple ou familiale n chèque de 45,00 € cotisation couple ou familiale cotisation de soutien cotisation personne morale n chèque de 30,00 € cotisation de soutien cotisation personne morale n chèque de 18,00 € cotisation individuelle cotisation couple ou familiale cotisation de soutien cotisation personne morale problem à l'iordre de PROSIMAR		
Date	Signature :		

8- Nombres d'ahérents



Année 2018: 320 adhérents



Evolution des recettes Impots locaux 2014-2020 25% 20% 15% 0% 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 Taxe d'habitation foncière bâtie revalorisation des bases

9- Environnement budgétaire de Pornichet

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour 2019 et 2020, présenté aux Conseils Municipaux de Novembre et Décembre, font ressortir une situation financière particulièrement saine : des ressources fiscales en augmentation, malgré des taux inchangés, à un niveau de 12M€ pour les impôts locaux, 1,9M€ du Casino, 1,15M€ de droits de mutation, et 0,75M€ de taxes diverses.

Le graphique ci-joint montre l'impact budgétaire des constructions (cumul d'évolution des bases, des recettes des taxes foncière et des taxes d'habitation).

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées de l'ordre de 22M€, Les dépenses d'investissement sont proches de 15M€, pour des recettes d'investissement proches de 10M€, et un autofinancement d'environ 5M€. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 est de 12M€. Enfin, les relations financières avec CARENE sont complexes du fait des transferts de charge : la combinaison du Fonds national de Peréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et la Dotation de Solidarité Communautaire représente une ressource de 0,6M€...

Notons que la population serait de 11092 h. (INSEE: 10676 fin 2016), avec 5932 résidences secondaires.